

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°022/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation
25/09/2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le vingt-neuf septembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en **séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, AUMONT Alexis, LASMARTRES Christophe, CEDEYN Jean-Claude.

Nombre de Conseillers

En exercice 11

Absents excusés : WELKE Delphine, LAVEILLE Olivier, MORIN Olivier.

Présents 06

Votants 08

Absents non excusés : DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.

Dont Pouvoirs 02

Pouvoirs: WELKE Delphine à LECLERC Marie-Françoise, LAVEILLE Olivier à CAPELLE Christiane.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur LASMARTRES Christophe a été élu secrétaire.

Objet : Demande d'aide sociale

Une administrée de la commune, s'est rapprochée du service social du Département de l'Eure afin d'obtenir une aide financière. Les difficultés rencontrées sont liées à une séparation du couple compliquée, et l'administrée se trouve à gérer seule les dépenses pour les enfants.

Afin d'aider l'administrée à stabiliser son budget, le Conseil Départemental a été sollicité pour des bons alimentaires ainsi que le règlement de la facture de cantine (mars et avril 2023) de son enfant soit 73.60 euros.

En parallèle, le service social du Département de l'Eure sollicite la commune afin d'obtenir une aide financière de 250 euros pour l'apurement de la facture d'internat qui s'élève à 1 371 euros.

Après avoir pris connaissance de la situation de l'administrée, le Conseil Municipal après en avoir délibéré sur le versement d'une aide financière de 250 euros par **0 voix pour, 5 voix contre, et 3 abstentions dont 2 pouvoirs :**

- N'accepte pas de verser une aide financière de 250 euros.

Pour copie conforme
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
 - Notification ou publication le
- Le Maire